



30-12-2013

Formation professionnelle NON A LA CASSE

Le patronat vient de remettre en cause le droit à la formation professionnelle, approuvé une fois de plus par la CFDT, FO, la CGC etc.

Des « négociations » initiées par le gouvernement et le MEDEF se sont tenues sous la houlette de la Commission Européenne. Leur but : **adapter étroitement la formation aux besoins actuels des grandes entreprises capitalistes**. Elles se sont situées d'emblée dans la suite de l'ANI, ce contrat scélérat signé il y a un an par le patronat et la CFDT.

Ce texte s'inscrit dans la déréglementation généralisée des contrats de travail. Il accompagne la casse du code du travail. Pour faire admettre la mobilité professionnelle et géographique comme un principe, il ne restait plus qu'à détruire le peu qui restait de la formation professionnelle qualifiante reconnue par une certification avec un salaire correspondant. C'est ce qui vient d'être fait.

Ces objectifs étaient clairement énoncés dans les directives européennes de décembre 2012 en application du traité de Lisbonne : « il convient d'assurer une plus grande flexibilité des parcours de formation. La mobilité doit être accrue et la Charte européenne pour la mobilité doit être appliquée ». On lit dans ces mêmes directives : l'Europe « doit avoir des professionnels mobiles et très qualifiés pouvant se rendre facilement là où se trouve la demande ». La mobilité remplaçant la garantie de l'emploi !

La formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue devrait former tout au long de la vie professionnelle, non seulement le travailleur mais aussi l'homme et le citoyen. Dans le système capitaliste, elle est conçue uniquement pour accroître les profits du patronat et formater l'esprit du salarié ou du chômeur pour lui faire accepter la faiblesse de la rémunération, la flexibilité, la précarité, la mobilité,

Que les représentants d'organisations syndicales aient approuvé un tel texte, qu'ils trouvent normal de voir les noms de leurs syndicats figurer à côté de celui des syndicats patronaux, c'est inadmissible !

Catherine PERRET, membre de la Commission Exécutive de la CGT, dirigeait la délégation de ce syndicat qui a participé à ces sinistres

« négociations ». Fort justement, elle et sa délégation ont refusé de signer ce texte qu'ils ont estimé contraire aux intérêts des salariés. Cela n'a pas plu à T. Lepaon secrétaire général et au Bureau Confédéral, lequel aurait voulu que la CGT signe ce texte.

Les choses ont changé. Sous la pression, la direction de la CGT a dû revoir sa position. Une déclaration officielle de la CGT datée du 19 décembre annonce que les organisations seront consultées sur la base suivante : « ... De l'avis de la direction Confédérale, la baisse des obligations de formation pour les grandes entreprises et des droits dans le texte sans financement ne permettent pas une signature de cet accord par la CGT. C'est sur cette base que les organisations de la CGT seront consultées... » Bravo, camarade Perret.

www.sitecommunistes.org